

Conférence de presse de rentrée sociale 20 septembre 2016

Intervention de Patrick Doutreligne, président de l'Uniopss

La rentrée sociale est un moment traditionnel important car il nous permet de faire le point sur l'année écoulée et de visualiser l'année qui se dessine.

Cette rentrée 2016 a une tonalité particulière car elle se situe à la fin d'une mandature et à l'approche d'échéances électorales majeures pour notre pays.

L'an dernier, nous pointions une production législative pléthorique dont les résultats n'étaient pas toujours à la hauteur des ambitions affichées.

Force est de constater que l'actualité législative en cette fin de quinquennat a été une nouvelle fois particulièrement dense et qu'elle laisse parfois un sentiment d'inachevé, avec un manque de cohérence, de lisibilité, des textes d'application qui tardent à voir le jour, et des moyens insuffisants malgré les priorités énoncées.

En cette rentrée sociale, arrêtons-nous d'abord sur **la conjoncture économique**. Si l'on constate une certaine stabilisation, avec une légère reprise économique, celle-ci reste encore peu perceptible dans notre secteur, notamment en matière d'emploi.

Différents signaux nous inquiètent, comme la défiance vis-à-vis de l'avenir, vis-à-vis de la capacité des politiques à sortir notre pays de la crise. Les discours sur le coût du social, la confusion entretenue entre assistance et assistanat, risquent de focaliser la campagne électorale à venir sur les thèmes de la sécurité, l'identité ou la libéralisation de l'économie...

Les finances des collectivités territoriales, dans un effet de dominos, sont fragilisées, avec des conséquences importantes pour le secteur, social, sanitaire et médico-social.

Sont particulièrement touchés : le secteur de la prévention, souvent sacrifié sur l'autel des restrictions alors même qu'il est affiché comme une priorité (par exemple dans la loi de modernisation de notre système de santé) ; mais aussi les EHPAD, les services à domicile (comme récemment en Normandie, où deux

associations ont dû déposer le bilan) ; et même parfois tous les secteurs dans certains territoires comme le Nord, le Haut-Rhin, la région PACA ou le département de l'Essonne.

Plus globalement, on observe un creusement des inégalités. Les derniers chiffres de l'Insee sur le niveau de vie montrent que la réduction des inégalités observée en 2012 et 2013 n'était que passagère, puisqu'elle ne s'est pas poursuivie en 2014. La pauvreté monétaire concerne 14 % de la population et 8,8 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. L'intensité de la pauvreté s'est elle aussi accrue, certains pauvres l'étant de plus en plus.

Cette situation montre l'importance de privilégier, dans les politiques publiques, les approches structurelles, plutôt que conjoncturelles, afin de s'attaquer durablement aux exclusions qui mettent à mal notre cohésion sociale.

Passons à présent en revue les différents champs de l'action sociale dont vous trouverez une analyse détaillée dans notre **Document de rentrée sociale**. Je vais évoquer les principales tendances que nous observons.

Secteur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Si on constate quelques avancées en matière de convergence des politiques de l'autonomie (que l'Uniopss appelle de ses vœux depuis de nombreuses années) sur les territoires, les politiques nationales de l'autonomie demeurent segmentées et cloisonnées et les moyens financiers demeurent insuffisants au regard des besoins des personnes concernées. A cet égard, le risque de détournement des 700 millions d'euros de la CNSA provenant de prélèvements sur les pensions de retraite, dédiés à l'origine aux politiques de l'autonomie, nous fait fortement réagir.

Lutte contre les exclusions

Le **plan pluriannuel interministériel de lutte contre la pauvreté** a des résultats en demi-teinte. S'il y a des progrès en matière de ressources et d'activité et en matière d'accès aux soins, la situation de l'hébergement et du logement, ainsi que celle du chômage restent dramatiques et sapent notre cohésion sociale. Certes, il a manqué une volonté de priorisation et de moyens affectés par l'État, mais le demi-échec s'explique aussi par la non territorialisation du plan. L'enjeu de la mise en œuvre de l'instruction du Premier ministre du 18 juillet, sur la nécessaire territorialisation, est donc capital.

En matière d'accueil des migrants, la loi du 7 mars qui vise à faciliter l'immigration légale semble surtout marquée par les contrôles de l'immigration illégale.

Ce sujet est européen et la France n'est pas la plus concernée ni la plus solidaire, d'où l'inacceptable traitement des mineurs isolés y compris quand ils atteignent leur majorité.

Santé et accès aux soins

La généralisation du tiers payant que nous avons soutenu contre de forts lobbys ne prendra effet qu'après les présidentielles.

S'agissant des lobbys, celui de l'alcool a obtenu des mesures de déconstruction de la loi Evin qui sont inacceptables.

Le prix des médicaments est l'une des préoccupations des associations surtout quand se poursuit la politique de déremboursement de certains d'entre eux.

Parmi les avancées, signalons l'obtention du statut d'ayant droit dès 18 ans, tout en rappelant qu'il convient de traiter avec plus d'efficacité les dépassements d'honoraires et les refus de soins qui touchent évidemment les populations les plus modestes.

Enfance, famille, jeunesse

Les premiers pas vers une gouvernance plus cohérente au niveau national sont à souligner : Haut conseil de la famille, de l'enfance et des âges et Conseil national de la protection de l'enfance.

Reste à améliorer la coordination avec les cadres territoriaux ainsi qu'avec les autres secteurs et bien sûr les moyens à y allouer.

La petite enfance risque de subir de plein fouet la diminution des financements des collectivités locales, ce qui bien évidemment impacte les enfants des familles les plus modestes.

Notre inquiétude porte sur la prévention, cible des économies dans de nombreux départements sans mesurer les conséquences à moyen terme et l'impact sur les quartiers concernés.

Les modèles économiques des associations

Les nouvelles modalités de transformation de la commande publique posent quelques difficultés malgré la charte des engagements réciproques : CPOM obligatoires, appel d'offres systématique malgré la circulaire Valls sur les subventions, limite à la pluri-annualité...

Malgré ces difficultés, la création d'emplois dans le secteur associatif de solidarité perdure à cause de la demande sociale mais celui-ci se fragilise et reste tributaire des incertitudes sur la croissance et sur les finances publiques.

Mais la question majeure risque de se poser sur la qualité de l'emploi, les conditions de travail, l'augmentation des exigences administratives et surtout une concurrence parfois déloyale avec le marché

lucratif, mieux soutenu par les pouvoirs publics et parfois moins regardants sur les critères de qualité de certaines prestations.

Nous attendons la mise en place de la loi sur le travail qui pèsera sur notre secteur et interrogera la régulation d'ensemble.

Les enjeux liés aux investissements à impact social et la capacité à renouveler le financement de l'innovation sont des sujets sur lesquels l'Uniopss et notre secteur sont en train d'étudier les conséquences.

Les territoires

La réforme territoriale prendra-t-elle le chemin de l'équité territoriale ?

Comment sera-t-elle conciliée avec les enjeux de la proximité souhaitée par nos concitoyens ?

Comment assurer une cohérence des politiques sociales quand l'État s'appuie sur une métropolisation avec des compétences à la carte, un renforcement du rôle des départements après l'annonce de leur suppression ?

Notre propre organisation de l'Uniopss doit s'adapter à cette nouvelle donne.

Nous nous y attelons avec l'adaptation des Uriopss (une par région contre 22 ces dernières années), ce qui devrait favoriser les liens avec les préfetures de région, les nouvelles Régions, les ARS et les autres organismes de l'État décentralisés. Mais il nous faut concomitamment renforcer nos liens locaux entre associations, avec les collectivités locales et territoriales, dont bien sûr les départements, qui ont préservé leurs compétences sur l'action sociale.

Ce climat de réforme sera-t-il modifié, aménagé ou transformé après les échéances électorales ?

Un peu de stabilité ne nuirait pas à notre secteur.